

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

En exercice :	27	L'an deux mil quinze, le vingt quatre mars, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHANVRY Alda, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, M. LEMÉTAYER Claude, , M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SHVAN Nicole. <u>Absents</u> : M. BARRÉ Jean-Noël, M. DELAMARCHE Vincent, M.GANCHE Jean-Luc, Mme MASSIN Emilie. <u>Procurations</u> : M. DELAMARCHE Vincent à M. ROYER Philippe. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme CHANVRY Alda <i>Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.</i>
Présents :	23	
Absents :	4	
Procurations :	1	
Votants :	24	
Date de convocation :		
Le 17 mars 2015		

M. VERPILLAT Comptable Public de la Commune assistait à la réunion.

Monsieur le Maire propose au conseil d'élire un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs. Le conseil décide que la séance sera présidée par M. Bichon, adjoint aux finances, pour l'approbation des comptes administratifs.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Bichon, qui propose aux conseillers municipaux de reprendre la vue synthétique présentant les éléments concernant le budget principal, compte administratif 2014 et prévisions budgétaires 2015.

Monsieur Gazengel indique qu'il a comparé les résultats 2013 et 2014, et que le résultat de fonctionnement diminue : les dépenses ont augmenté de 32 000 € et les recettes diminué de 174 000 €. Monsieur Verpillat explique qu'une des causes est la baisse de recettes fiscales pour la taxe d'habitation sur les logements vacants. M. le Maire ajoute que le remboursement anticipé des emprunts, choix de la municipalité, implique nécessairement une baisse de la trésorerie mais que cette dernière se situe encore à un niveau élevé. Monsieur Bichon précise qu'une partie des sommes dues par la communauté de communes au titre de la mise à disposition 2014 (80 000 €) n'ont pas été incluses dans les recettes 2014 faute d'accord sur le montant exact avant l'édition du compte de gestion.

Monsieur Lemétayer constate que l'autofinancement diminue. Si un nouvel emprunt est réalisé, la section de fonctionnement supportera de nouveau un montant d'intérêt plus élevé. M. Lemétayer estime qu'il serait judicieux de veiller aux dépenses de fonctionnement notamment concernant les subventions mais convient que les choix ne sont pas simples. Monsieur Bichon répond que le remboursement anticipé a permis d'éviter le versement de 80 000 € d'intérêts. Même sur un an cette opération est positive pour la Commune sous réserve effectivement de veiller à l'évolution des taux d'intérêts ; l'évolution de l'euribor est pour l'instant toujours favorable. Monsieur le Maire ajoute que cette opération est une bonne affaire tant qu'il n'y a pas besoin de réemprunter et remercie les conseillers pour leurs interventions. Il précise qu'il veillera au suivi des points soulevés mais effectivement, l'ensemble des collectivités locales est confronté à une baisse des ressources, qu'il va falloir gérer. Monsieur Bichon propose de lister les projets d'investissement. Mme

Chanvry souhaiterait que l'on ne reprenne pas tous les tableaux car ce travail est celui des commissions et non du conseil. Monsieur Bichon rappelle par conséquent les projets les plus importants : regroupement des deux écoles, avance de 600 000 € aux budgets annexes, restauration de l'église Notre Dame. Monsieur le Maire indique qu'il a fait part au maître d'œuvre chargé de la restauration de l'église de son souhait d'étaler davantage les travaux. En effet, en dehors de ses obligations en matière de clos et couvert, la Commune ne saurait supporter le projet uniquement sur deux exercices. M. le Maire explique, par ailleurs, que l'avance aux budgets annexes permettra un retour sur investissement quand il y aura vente des parcelles. M. Lemétayer signale une erreur dans le tableau des investissements : en ce qui concerne le boulevard Clémenceau le montant HT et le montant TTC sont identiques. M. le Maire indique que les 30 000 € correspondent au montant TTC. Monsieur Lemétayer pense que le coût du regroupement des écoles sera plus élevé que celui qui est estimé. Il juge également préférable de céder l'ancien collège, en l'état, pour l'euro symbolique. M. Belloir répond que le montant des travaux des écoles a été confirmé par les services du conseil général lors de l'élaboration du contrat de territoire au vu d'autres projets qu'ils avaient suivis. Pour l'ancien collège, M. Belloir préférerait également trouver une société avec un projet qui accepte le bâtiment en l'état. Mais, aucune n'a répondu favorablement pour l'instant. Seul le terrain nu les intéresserait. Monsieur le Maire fait part de l'étude de faisabilité demandée par le conseil général pour bénéficier de la subvention dans le cadre du contrat de territoire.

2015/09 Budget principal approbation du compte de gestion 2014

Monsieur Verpillat indique que les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2014–budget principal.

2015/10 Budget principal : approbation du compte administratif 2014

M. le Maire quitte la salle de conseil, M. Bichon assure la présidence et demande au conseil de se prononcer.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2014–budget principal.

2015/11 Budget principal : affectation du résultat

Monsieur le Maire entre en séance et demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat pour le budget principal :

Résultat de fonctionnement de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 437 501.74 €
Résultats antérieurs reportés *	+ 2 157 254.21 €
Résultat à affecter = A + B	+ 2 594 755.95 €
Solde d'exécution d'investissement de N-1	256 956.43 €
Solde des restes à réaliser de N- 1	1 083 894.38 €
Déficit d'investissement cumulé = D + E (correspond au besoin de financement et à l'affectation au compte 1068 prévue au BP 2015)	1 340 850.81 €
Excédent reporté au compte 002	1 253 905.14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'AFFECTER les résultats de la façon suivante :

Compte 1068 (recette d'investissement) : 1 340 850.81 €

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 1 253 905.14 €

2015/12 Vote des taux d'imposition

Monsieur Bichon présente l'évolution des bases notifiée par les services fiscaux et propose de maintenir les taux en vigueur en 2014. Monsieur Gazengel demande si la Communauté de communes pense augmenter ses taux, M. Bichon répond que la note de synthèse pour le conseil communautaire prévoit un maintien des taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE les taux suivants
Taxe d'habitation : 8.36 %
Taxe foncière (bâti) : 15.68 %
Taxe foncière (non bâti) : 33.79 %

2015/13 Budget principal : vote du budget primitif 2015

M. Lemétayer indique qu'il s'abstiendra compte tenu de ses remarques énoncées précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 pour, 1 abstention)

- APPROUVE le budget primitif- budget principal 2015.

M. Bichon présente au conseil les résultats 2014 et les crédits prévisionnels 2015 du budget du service des eaux. Monsieur le Maire indique que ce budget est autonome et se finance par la facturation.

Monsieur Lemétayer se félicite de la baisse du montant des achats d'eau au Syndicat baie et Bocage mais s'interroge sur la baisse de redevance prévue alors que le prix de vente du m3 d'eau potable a augmenté. M. le Maire et M. Bichon répondent que l'an passé la Commune a facturé à prix coutant à Carrefour Market les 14 000 m3 correspondant à la fuite sur le réseau intérieur de la société ; ces m3 n'ont évidemment pas été pris en compte pour l'établissement du budget primitif 2015. M. Bichon rappelle qu'en dépit de l'augmentation du tarif, ce dernier est toujours inférieur à celui de Baie et Bocage. Monsieur Lemétayer souligne l'intérêt du service en régie. Monsieur Bichon évoque le projet de loi NOTRe et le transfert de la compétence eau potable aux EPCI.

2015/14 Budget annexe eau potable approbation du compte de gestion 2014

Monsieur Verpillat indique que les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2014–budget annexe eau potable.

2015/15 Budget annexe eau potable : approbation du compte administratif 2014

M. le Maire quitte la salle de conseil, M. Bichon assure la présidence et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2014–budget annexe eau potable.

2015/16 Budget principal : affectation du résultat service des eaux

Monsieur le Maire entre en séance et demande au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat

Résultat de fonctionnement de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 9652.73 €
Résultats antérieurs reportés *	+ 78 162. 78 €
Résultat à affecter = A + B	+ 87 815.51 €
Solde d'exécution d'investissement de N-1	60 393.71
Solde des restes à réaliser de N- 1	4500 €

Déficit cumulé d'investissement (D + E) correspond au besoin de financement et à l'affectation prévue au BP 2015 au compte	64 893.71 €
Excédent reporté au compte 002 (C-F)	22 921.80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AFFECTE les résultats de la façon suivante :
- Compte 1068 (recette d'investissement) : 64 893. 71 €
- Compte 002 (recette de fonctionnement) : 22 921.80 €

2015/17 Budget annexe opérations de viabilisations à usage d'habitat: modification de l'intitulé du budget écoquartier

Monsieur Bichon propose de modifier l'intitulé du budget annexe écoquartier afin qu'il regroupe l'ensemble des opérations de viabilisation de terrains à vocation d'habitat. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de faire disparaître la notion d'éco quartier mais qu'il est difficile de la conserver pour l'ensemble des opérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE MODIFIER l'intitulé du budget annexe écoquartier
- DE LE DENOMMER à compter de l'exercice 2015 budget annexe opérations de viabilisation à vocation d'habitat.

Mme Chanvry signale que le conseil n' a pas délibéré sur le budget primitif eau potable 2015.

2015/18 Budget annexe service de distribution d'eau potable : vote du budget primitif 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif- budget eau potable 2015.

2015/19 Budget annexe écoquartier approbation du compte de gestion 2014

Monsieur Verpillat indique que les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2014–budget annexe ecoquartier.

2015/20 Budget annexe écoquartier : approbation du compte administratif 2014

M. le Maire quitte la salle de conseil, M. Bichon assure la présidence et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2014–budget annexe écoquartier.

2015/21 Budget annexe opérations de viabilisation à vocation d'habitat : budget primitif 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif- budget annexe opérations de viabilisation à vocation d'habitat 2015.

2015/22 Budget annexe parc d'activités approbation du compte de gestion 2014

Monsieur Verpillat indique que les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2014–budget annexe parc d'activités.

2015/23 Budget annexe parc d'activités: approbation du compte administratif 2014

M. le Maire quitte la salle de conseil, M. Bichon assure la présidence et demande au conseil de se prononcer.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2014–budget annexe parc d'activités.

2015/24 Budget annexe parc d'activités : budget primitif 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif- budget annexe parc d'activités 2015.

2015/25 Acquisition des parcelles 065 A 71p, 72p et 482p appartenant aux conjoints Gesmier/Beaudor

Monsieur Bichon présente le projet d'acquisition des parcelles 065 A 71p, 72p et 482p.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- D'ACQUERIR les parcelles 065 A 71p, 72p et 482p appartenant aux conjoints Gesmier/Beaudor, pour la somme de 140000 €
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents relatifs à cette transaction et notamment l'acte d'achat,
- DE DESIGNER Maître Teissier comme notaire.

Monsieur Gazengel demande si le prix de vente des terrains a été fixé. Monsieur le Maire répond que la question a été abordée en bureau et qu'il convient de réunir la commission aménagement. M. Gazengel évoque également le taux de taxe d'aménagement. Monsieur le Maire précise que la Commune a retenu Maître Tessier car c'était le notaire du vendeur.

2015/26 Grand prix de Pontorson, versement d'une participation à la société des courses

Monsieur le Maire expose que la Commune avait l'habitude de verser une subvention de 1000 € à la société des courses pour l'organisation du grand prix de Pontorson et 2000 € lorsque cette course portait le tiercé. En 2014, la Commune n'a pas versé de subvention. Monsieur le Maire expose que, selon l'historique, il conviendrait de verser 2000 € au titre de 2014 (course PMU) et 1000 € au titre de 2015. Monsieur Lemétayer craint que la Commune ne puisse verser ces sommes compte tenu du transfert de compétence au profit de la CCAMSM. Il pense préférable que la Commune délibère après la communauté de communes afin que la subvention de cette dernière, plus avantageuse, ne soit pas contestée par le contrôle de légalité. Monsieur le Maire répond que si la question de compétence se posait, ce qui ne semble pas être le cas puisque la Commune verse une subvention pour l'organisation du grand prix de Pontorson et non pour l'hippodrome, ce serait la délibération communale qui pourrait être contestée par le contrôle de légalité et non la délibération du conseil communautaire. M. Verpillat confirme cette position.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCORDE une aide promotionnelle de 3000 € pour l'organisation du grand prix de Pontorson en 2014 et 2015.

2015/27 Désherbeur thermique : demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne

M. Belloir présente le projet d'acquisition du désherbeur thermique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention pour l'acquisition d'un désherbeur thermique.

2015/28 City stade : demande de dotation d'équipement des territoires ruraux

M. Royer présente le projet de city stade et indique que la Commune pourra obtenir également une subvention dans le cadre du contrat de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le plan de financement
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

2015/29 Auberge de jeunesse : agents saisonniers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à recruter deux agents saisonniers à temps non complet pour assurer le fonctionnement de l'auberge de jeunesse pour la saison 2015. Ces agents seront recrutés sur le grade d'adjoint des services techniques.

Départ de M. Verpillat.

2015/30 Règlement du conseil municipal

Monsieur le Maire indique que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; que le règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement ; que la loi impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Monsieur Gazengel souhaite recevoir les documents concernant le conseil sur support papier. Monsieur Dechancé souhaite que le libellé des envois de document électronique soit clairement identifié et suggère de développer un open data pour les élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le règlement intérieur et
- AUTORISE M. le Maire à le signer

Madame Chanvry souhaiterait que les dates de réunions soient communiquées plus tôt au moins les semaines où les commissions et conseil sont susceptibles d'être organisés. M. le Maire répond qu'il convient d'améliorer la programmation, informer bien en amont est possible pour la date du conseil, moins pour les commissions.

Monsieur Cachera fait part de la réclamation de la population au sujet de la prolifération des pigeons. M. Belloir propose de faire appel à un fauconnier.

Madame Dobetzky indique que l'exposition de photographies en ville sera reconduite cet été sur le thème de la nature. Elle dispose de 2 devis d'environ 800 € pour 34 photos.

Monsieur Lemétayer regrette que les véhicules se stationnent entre les arbres rue Couesnon d'autant plus qu'il y a des places disponibles à proximité. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de signalétique permettant le stationnement à cet endroit, les automobilistes s'y stationnent à leurs risques et périls. La question va se poser au montant de la mise en place du fleurissement. M. Royer ajoute, qu'à l'origine, cette souplesse était accordée pour les livraisons, or ce n'est plus le cas car les véhicules y restent longtemps. Monsieur le Maire ajoute que la vitalité des commerces situés dans cette zone ne saurait être attribuée au maintien ou non de ces stationnements. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de s'exprimer sur

la possibilité de stationner entre les arbres : 17 sont contre et 6 pour. M. Belloir évoque la possibilité de diminuer la largeur du trottoir pour créer quelques places de stationnement ; M. Bichon l'éventualité d'instaurer un sens unique entre la rue Saint Michel et la rue de Tanis. Madame Chanvry demande où en est le projet de révision des flux de circulation et mentionne la dangerosité des deux sens de circulation devant l'entrée de l'église. Madame Fleury répond que le travail a commencé plus particulièrement sur la signalétique.

Mme Desgranges fait part des remerciements de M et Mme Seguin. Les conseillers municipaux proposent de fixer le loyer à 450 €/mois.

Monsieur le Maire présente aux élus M. Vincent Lavigne, policier municipal qui remplacera M. Tessier.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson,

Alda CHANVRY
Secrétaire de Séance,

